

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
« DOMAINE SKIABLE LES HOUCHES/SAINT-GERVAIS »
Séance du Jeudi 31 août 2023**

Nombre de délégués en exercice : 16 Nombre de délégués présents : 12 Nombre de votants : 14	<i>L'an deux mille vingt-trois, le 31 août à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVU « Domaine Skiable Les Houches/St-Gervais », régulièrement convoqué le onze août deux mille vingt-trois s'est réuni à la Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Xavier CHANTELOT.</i>
<u>Étaient présents :</u> 12	Christophe BOCHATAY, Ghislaine BOSSONNEY (arrivée à 19 heures ¹⁰), Lionel CANON, Nadine CHAMBEL, Xavier CHANTELOT, Véronique CLEVY, André COMPAGNON, Jean-Marc PEILLEX, Yves PEROL, Monique RACT, Déborah TARABUSO, Bruno VICTOR-EUGENE.
<u>Étaient excusés avec procuration:</u> 02	Gabriel GRANDJACQUES (procuration à Nadine CHAMBEL) Philippe GAUBERT (procuration à André COMPAGNON)
<u>Était excusée :</u> 02	Patrick VIALE, Carole WAGNER

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 05.

Monsieur Lionel CANON est nommé secrétaire de séance.

En accord avec l'ensemble des membres du Comité présents, et compte-tenu de la présence des représentants de la société LH-SG délégataire à l'ouverture de la séance, il a été décidé d'inverser la présentation des points 1 et 2 présentés dans l'ordre du jour.

1. Présentation du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation et la construction du domaine skiable Les Houches Saint-Gervais – Exercice 2021/2022

Monsieur le Président rappelle que selon l'article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.*

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Un exemplaire du rapport annuel 2021/2022, déposé par le délégataire au siège du SIVU, a été mis à la disposition des élus dans les locaux des mairies des Houches et de Saint-Gervais.

Monsieur Mathieu DECHAVANNE, Président Directeur Général de la société LH-SG délégataire, présente, sur l'invitation de Monsieur le Président, le rapport annuel de l'exercice 2021/2022.

Assistent également pour représenter la société LH-SG, Messieurs Jean-Luc PALLUD (Directeur administratif et financier CCVCMB), Antoine BURNET (Directeur commercial et marketing CCVCMB) et Michel CUGIER (Directeur d'exploitation LH-SG).

Madame Ghislaine BOSSONNEY rejoint la séance à 19 heures 10.

Après avoir rappelé le contexte de cette saison 2021/2022 d'après COVID, Monsieur DECHAVANNE indique qu'elle a fait l'objet d'une belle fréquentation avec le retour de la clientèle locale fidèle ainsi que la présence d'une clientèle étrangère de proximité. La taxe de remontées mécaniques qui en a découlée s'élève à 250 674,57 € HT.

Après avoir rappelé le contexte de cette saison 2021/2022 d'après COVID, Monsieur DECHAVANNE indique qu'elle a fait l'objet d'une belle fréquentation avec le retour de la clientèle locale fidèle ainsi que la présence d'une clientèle étrangère de proximité. La taxe de remontées mécaniques qui en a découlée s'élève à 250 674,57 € HT.

Madame RACT demande ce qui est prévu pour le bas de la piste du Plancert qui souffre d'un faible enneigement tôt dans la saison, pénalisant notamment le restaurant « La Tanière » situé en contre-bas.

Monsieur CUGIER, Directeur d'exploitation de la société LH-SG, indique que la production de neige sur ce secteur est compliquée du fait d'un réseau neige pas complètement adapté au niveau de pression en eau fournie par l'usine à neige de Maisonneuve. Par ailleurs, dans le cadre de la DSP en 2011, l'ancien exploitant n'a pas autorisé la SA LHSG à produire de la neige à partir de leur ressource.

Un canon est fonctionnel à la jonction Plancert/Télésiège des Melèzes.

Il explique que la société LH-SG a déposé une demande d'autorisation pour enneiger le domaine sur l'autre versant depuis le sommet du Prarion jusqu'à la cassure avec la mise en place de 8 nouveaux enneigeurs, mais que celle-ci a été refusée par les services de l'Etat. La société LHSG a procédé à un recours gracieux.

Monsieur CANON évoque la présence de canons sur le bas de la piste du Plancert qui ne sont pas utilisés.

Monsieur CUGIER indique que compte-tenu de la mauvaise alimentation en eau, il serait nécessaire de les modifier pour les faire fonctionner. Cependant ces modifications devront faire l'objet non pas d'une étude « cas par cas » mais d'une étude environnementale...

Les membres du Comité Syndical souhaitent être tenus informés de la suite donnée à ces dossiers.

Madame Monique RACT sollicite le délégataire pour le retrait de l'ancienne gare d'arrivée des archets au sommet du Prarion qui est en ruine, et d'un ancien portique. Ces deux éléments sont disgracieux et présentent surtout un danger pour les usagers. La société LH-SG souhaiterait pouvoir les retirer mais la famille Hottegingre en réclame la propriété.

Il est nécessaire de vérifier leur(s) propriétaire(s) et leur éventuelle présence dans la liste des biens de retour annexée à la convention de DSP.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

☞ **PREND ACTE** de la communication, par le délégataire LH-SG, du rapport annuel relatif à la délégation de service public pour l'exploitation et la construction du domaine skiable Les Houches/Saint-Gervais – exercice 2021-2022.

Les représentants de la société LH-SG quittent l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si la rédaction du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 suscite des observations.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

☞ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

3. Autorisation de signature de l'avenant 1 – Convention de partenariat Espace Valléen Pays du Mont-Blanc – Etude sur les conditions d'enneigement pour comprendre et anticiper les incidences du changement climatique sur l'enneigement

Monsieur le Président rappelle qu'il a été destinataire d'une proposition d'avenant à la convention de partenariat portée par la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) relatif à la réalisation d'une étude sur les conditions d'enneigement pour comprendre et anticiper les incidences du changement climatique sur l'enneigement.

La commune de Chamonix n'a pas souhaité adhérer à cette convention. La commune des Houches, dont le domaine skiable est commun avec la commune de Saint-Gervais, a souhaité être associée par l'intermédiaire du SIVU Domaine skiable Les Houches Saint-Gervais.

La participation financière du SIVU était initialement prévue partiellement avec la société LH-SG délégataire du domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais. Cependant, compte-tenu des aides apportées par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et comme évoqué lors du Comité Syndical du 28 mars dernier, la charge financière de la société LH-SG au même titre que les autres domaines skiables concernés a été réétudiée.

Le présent avenant à la convention, suite à l'attribution des subventions et à l'attribution du marché pour la réalisation de l'action, permet d'organiser le partenariat entre la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), le SIVU Les Houches/Saint Gervais et les domaines skiables et communes signataires et l'intérêt financier de chacun.

La part des remontées mécaniques dans le financement du projet passe à 21% et celui de la CCPMB et du SIVU Les Houches/Saint Gervais à 25% (22% la CCPMB + 3% Les Houches/Saint Gervais).

Le marché a été attribué à hauteur de 255 420,00 € TTC au groupement DIANEIGE et Météo France avec pour sous-traitant INRAE pour réaliser une étude Climsnow.

Il est proposé que le SIVU Les Houches – Saint-Gervais participe à l'autofinancement avec la CCPMB à hauteur de 7 927,50 € soit 3 % du coût total de l'opération selon la répartition précisée dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de 1/8 de l'autofinancement puisque le SIVU représente une seule station et la CCPMB représente 7 stations à l'échelle du territoire concerné.

Budget prévisionnel CLIMSNOW : 8 domaines skiables, 25 000 € à 35 000 € TTC/étude/station				
Dépenses de 2022-2027		Recettes		
Type de dépenses	coût prév.	Type de recette	montant en € TTC	%
Etude	255 420 €	partenaires financiers EV 2021-2027 (CD74)	90 000 €	35%
		partenaires financiers EV 2021-2027 (Région)	48 000 €	19%
		Remontées mécaniques	54 000 €	21%
		Autofinancement :	63 420,00 €	25%
		CCPMB	55 492,50 €	22%
		SIVU Les Houches Saint-Gervais	7 927,50 €	3%
Dépenses totales	255 420 €	Total dépenses	255 420 €	100%

Pour information, la répartition de la part des sociétés de remontées mécaniques se décompose comme suit, étant pris en compte le CA par domaine skiable – CA HT de la billetterie des remontées mécaniques sur l'exercice 2019-2020 :

Domaines skiabiles (RM)	%
Portes du MB	13,3%
RM Cordon (SAEM)	0,5%
Praz-sur-Arly	4,8%
Megève (SRMM)	33,0%
Passy Plaine-Joux	1,0%
St Gervais STBMA	22,2%
Les Contamines-Montjoie	13,0%
Les Houches St Gervais	12,2%
Total	100

Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ **VALIDE** les termes de l'avenant 1 à la convention de partenariat portée par la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) relatif à la réalisation d'une étude sur les conditions d'enneigement pour comprendre et anticiper les incidences du changement climatique sur l'enneigement.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant sus-cité et tous documents afférents.

4. Autorisation de signature de l'avenant 2 – Convention de partenariat Espace Valléen Pays du Mont-Blanc – Etude sur les conditions d'enneigement pour comprendre et anticiper les incidences du changement climatique sur l'enneigement

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical avoir été informé par la CCPMB de l'augmentation de la subvention départementale pour le financement de l'étude sur les conditions d'enneigement pour comprendre et anticiper les incidences du changement climatique sur l'enneigement, telle qu'évoquée précédemment.

Cette hausse de subvention engendre de fait une réduction de la part de financement des remontées mécaniques, du SIVU et de la CCPMB. Celui-ci se décompose selon le tableau du plan de financement ci-dessous :

Budget prévisionnel CLIMSNOW : 8 domaines skiabiles, 25 000 € à 35 000 € TTC/étude/station				
Dépenses de 2022-2027		Recettes		
Type de dépenses	coût prévisionnel	Type de recette	montant en € TTC	%
Etude	255 420 €	partenaires financiers EV 2021-2027 (CD74)	106 425 €	50%
		partenaires financiers EV 2021-2027 (Région)	48 000 €	19%
		Remontées mécaniques	44 272,80 €	17%
		Autofinancement : CCPMB	56 722,20 €	22%
			51 084,00 €	20%
SIVU Les Houches Saint-Gervais	5 638,20 €	2%		
Dépenses totales	255 420 €	Total dépenses	255 420 €	100%

Cette modification nécessite la signature d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat portée par la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) relatif à la réalisation d'une étude sur les conditions d'enneigement pour comprendre et anticiper les incidences du changement climatique sur l'enneigement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ↳ **VALIDE** les termes de l'avenant 2 à la convention de partenariat portée par la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) relatif à la réalisation d'une étude sur les conditions d'enneigement pour comprendre et anticiper les incidences du changement climatique sur l'enneigement.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant sus-cité et tous documents afférents.

5. Information au Comité Syndical

Décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres

- **23/002 du 27/04/2023** : de signer la proposition financière du cabinet ADALTYS Avocats relative à la révision des statuts du SIVU Domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais, pour un montant total HT de 2 250,00 euros soit 2 700,00 euros TTC (deux mille sept cents euros).
- **23/003 du 16 mai 2023** : de signer la convention d'honoraires présentée par le cabinet A.S.E.A. représenté par Maître Aldo SEVINO, ayant pour objet l'assistance et le conseil du SIVU dans le cadre de l'élaboration de l'avenant n°4 au contrat de DSP du domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais signé avec la société LH-SG, pour un montant total annuel HT de 3 000,00 euros soit 3 600,00 euros TTC (trois mille six cents euros).

6. Questions diverses

Révision des statuts :

Monsieur le Président indique que le projet de révision des statuts est en cours de finalisation. Le nouveau document devra faire l'objet d'une délibération pour validation de la part des Conseils municipaux des communes des Houches et de Saint-Gervais. Un courrier sera adressé à chacune des deux communes accompagné du projet des statuts pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Parallèlement, la révision du règlement intérieur, datant de 2009, doit également être engagée. Un devis sera demandé à Maître Le Chatelier pour ce travail notamment pour une mise en cohérence avec les nouveaux statuts.

Projet retenue collinaire :

Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet le 24 janvier dernier, afin de le sensibiliser sur la problématique des réserves en eau sur la partie sommitale du domaine. Celui-ci étant resté sans réponse à ce jour, il est demandé qu'un courrier de relance soit adressé à Monsieur le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président lève la séance à 20 heures 30 minutes.**

Les Houches, 13 septembre 2023

Le Président,

Xavier CHANTELOT



Le Secrétaire,

Lionel CANON

